

Compte-rendu du salon « Traçabilité 2004 » le 29 janvier à Paris

Ce salon s'est tenu les 27, 28 et 29 janvier à Paris. Une journée était consacrée à l'agro-alimentaire.

RFID y a sans doute été l'abréviation la plus utilisée. Pour ceux qui l'ignorent, il s'agit d'un système d'identification qui utilise des étiquettes, ou « tags », constitués d'une puce électronique et d'une antenne. Il s'agit donc d'un outil de choix pour faciliter la gestion quotidienne de la traçabilité. Le très sérieux organisme de standardisation et de concertation Gencode-EAN tente d'ailleurs déjà de mettre cette technique en concurrence avec les codes à barres. Ses principaux avantages sont le caractère dynamique, la facilité de lecture et la taille accrue de l'information qu'une étiquette peut contenir. On notera que son coût reste un peu plus élevé que celui des codes à barres et que ISO publiera des standards pour cette technique en juin 2004.

« 178/2002 » était aussi sur toutes les lèvres. Il s'agit de la référence du règlement européen (http://europa.eu.int/eur-lex/pri/fr/oj/dat/2002/l_031/l_03120020201fr00010024.pdf) qui impose, notamment au sein de toute entreprise de transformation agro-alimentaire, la gestion de la traçabilité en amont et en aval, mais aussi en interne. Il faut signaler que ces contraintes ont déjà été intégrées dans les référentiels Qualité mis au point par les associations de distributeurs anglais (BRC) ou français et allemands (IFS). Une nouvelle version du référentiel IFS est d'ailleurs annoncée pour très bientôt.

Différents orateurs sont intervenus sur les aspects méthodologiques et pratiques de la traçabilité. On retiendra que les codes à barres, la RFID ou l'informatique ne sont que des outils au service de la traçabilité. De même, la traçabilité est un outil au service de l'entreprise. Souvent, le système de gestion de la traçabilité fait appel à des moyens qui évoluent dans le temps de manière à ce que le personnel en intègre progressivement et efficacement les principes et de manière à ce que le système soit à terme le plus efficace possible. On citera l'exemple assez courant d'un système de traçabilité géré au départ sur papier qui évolue vers une gestion informatisée.

On notera encore l'initiative lancée en France par Carrefour, Auchan et Casino de centraliser dans un système informatique unique et géré par une société indépendante (Trace One) les données relatives au cahier des charges de leurs fournisseurs et à leur suivi. Cette initiative, même si elle présente l'avantage de réduire le travail tant du côté des distributeurs que de celui des transformateurs, soulève le problème du respect du caractère confidentiel de telles données (recettes et savoir-faire).